

DANS UN DELAIS DE 4 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE DEPÔT, TOUT DOSSIER INCOMPLET EST AUTOMATIQUEMENT ANNULE.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR ANNEE 2019 : ACTIONS POUR LES AIDANTS

PIECES OBLIGATOIRES

- Photocopie de l'Avis d'imposition ou de non-imposition de **l'année 2018 sur les revenus 2017**
- Photocopie du Livret de famille complet (toutes les pages) ou carte d'identité/passeport (si célibataire et/ou pas d'enfants)
- Relevé d'identité bancaire
- **Justificatif de votre dernier paiement de retraite : 1^{er} semestre 2019 (CGSS, ou autres caisses), Justificatif Pôle emploi si allocations ou 3 derniers Bulletins de salaire si vous êtes salarié(e) = Pour toutes les personnes au domicile (conjoint, enfants...)**
- Photocopie de votre **dernière facture** d'eau (datant de **moins de 3 mois**)
- Photocopie de votre **dernière facture** d'électricité (datant de **moins de 3 mois**)
- Photocopie de votre **dernière facture** de téléphone (datant de **moins de 3 mois**)
- **3 derniers relevés de tous vos comptes bancaires et ceux de votre époux(se)**
- Taxe d'habitation de l'année en cours (**2018**)

Si vous êtes locataire :

- * Quittance de Loyer / Reçu du loyer (**datant de moins de 2 mois**)
- * Facture des charges locatives

Si vous êtes propriétaire :

- * Taxe Foncière (**2018**)
- * Remboursement de prêts en cours

Toutes les pièces justifiant votre demande d'aide à :

Financement des actions : * Devis, Factures de la formation ...

IMPORTANT :

Toute demande doit impérativement être accompagnée d'une lettre motivée

La Demande d'Intervention Sociale doit être remplie et signée.

TOUT DOSSIER NON REMPLI ET NON SIGNE SERA RETOURNE